

LE CHANT DOMINICAIN MÉDIÉVAL ET MODERNE AU 19^{ème} SIÈCLE¹

Innocent Smith, o.p., Washington
(Traduction de l'anglais, Patrick Hala, o.s.b.)

Abstract

En pleine renaissance de l'ordre des Prêcheurs au 19^{ème} siècle, un moine dominicain français, Pie Bernard, réalisa une série de livres de chant qui donnèrent une présentation nouvelle du répertoire historique du chant de l'Ordre des prêcheurs, adaptée aux besoins de la liturgie dominicaine de l'époque. Les publications de Bernard peuvent se diviser en deux périodes : celles éditées entre 1854 et 1873, qui employaient un système rythmique proportionnel, emprunté en partie à Jérôme de Moravie, et celles éditées entre 1890 et 1894, utilisant un rythme mesuré, influencé par les travaux érudits contemporains de ceux de Solesmes. Cet article se base sur des documents datant du début de la période du travail de Bernard, comprenant : les *Acta* de divers chapitres provinciaux et généraux de l'Ordre des prêcheurs, des préfaces aux volumes publiés par Bernard, et des lettres inédites de Bernard à son contemporain, le bénédictin Joseph Pothier, montrant la confiance qu'accordait Bernard aux travaux de celui-ci. Cette communication ouvre de nouvelles perspectives dans l'interaction qui existait au 19^{ème} siècle entre les travaux sur le chant dominicain et ceux sur le chant bénédictin, les

¹ Une version antérieure de cet essai a été éditée en anglais sous le titre « Medieval and Modern Dominican Chant in the 19th Century » *Chant: Old and New*, ed. William Renwick (Lions Bay: Institute of Mediaeval Music, 2012) 15-47. Des versions antérieures avaient déjà été prononcées au monastère de Our Lady of the Rosary in Summit, NJ, en juillet 2011, et au sixième colloque annuel de l'Institut grégorien du Canada, « Chant: Old and New » à l'université Dalhousie à Halifax, en Nouvelle-Écosse, en août 2011. Je suis reconnaissant aux sœurs de Our Lady of the Rosary in Summit NJ, et aux participants du colloque d'Halifax, pour leurs commentaires et leurs questions si précieuses.

rapports entre Jérôme de Moravie et l'interprétation dominicaine du chant, et la question de la continuité et de la discontinuité dans la tradition chorale dominicaine.

In the midst of the revival of the Order of Preachers in the 19th century, a French Dominican friar named Pie Bernard produced a series of chant books that re-presented the historical chant repertoire of the Order of Preachers in a way that met the needs of the contemporary Dominican liturgy. Bernard's publications may be divided into two periods: those published between 1854 and 1873, which used a proportional rhythmic system partially derived from Jerome of Moravia, and those published between 1890 and 1894, which used an equalist rhythm influenced by the contemporary scholarship of Solesmes. This paper is based on contemporary documents from the period of Bernard's work, including the *Acta* of various Provincial and General Chapters of the Order of Preachers, prefaces to the volumes produced by Bernard, and unpublished letters from Bernard to his Benedictine contemporary Joseph Pothier that reveal Bernard's reliance on Pothier's scholarship. This paper offers new insights into the interaction of Dominican and Benedictine chant scholarship in the 19th century, the relationship of Jerome of Moravia to Dominican performance practice, and the issue of the continuity and discontinuity in the Dominican chant tradition.

Introduction

La restauration de l'Ordre des Prêcheurs après la Révolution française exigea la publication de nouveaux livres liturgiques qui permettraient aux frères de célébrer la liturgie dominicaine médiévale malgré la confiscation de leurs manuscrits et de leurs livres imprimés liturgiques. Pie Bernard, o.p., entra dans l'Ordre dominicain en 1849, au début de la restauration de l'Ordre, et, en 1854, publia le premier Graduel dominicain depuis plus d'un siècle. Au cours des quarante années qui suivirent, Bernard fit paraître un ensemble complet de livres pour la Messe et l'Office divin selon le rite dominicain, intégrant à la fois le répertoire médiéval et des compositions postérieures.

Dans cette production, on peut distinguer deux étapes. De 1854 à 1873, Bernard publia des volumes destinés à être chantés selon le rythme mensuraliste, provenant en partie du théoricien dominicain du 13^{ème} siècle, Jérôme de Moravie. À partir de la fin des années 1870, cependant, Bernard modifia son approche personnelle et commença une nouvelle série de livres s'appuyant désormais de façon plus approfondie sur les plus anciens manuscrits dominicains dont il

disposait, lesquels devaient être chantés selon le rythme mesuré, inspiré par la conception de dom Pothier à Solesmes. Ce présent travail décrira les publications chorales de Bernard et les situera dans le contexte de la renaissance de l'Ordre dominicain au 19^{ème} siècle et de la restauration de la même époque du chant grégorien à Solesmes.

L'Ordre dominicain au 19^{ème} siècle

Après la suppression brutale des ordres religieux catholiques qui suivit la Révolution française, l'Ordre des Prêcheurs commença à connaître un renouveau au milieu du 19^{ème} siècle, menée à l'origine par Henri-Dominique Lacordaire (1802-1861), qui, inspiré par la restauration bénédictine de Solesmes, reconstitua l'Ordre dominicain en France dans les années 1840. L'un des premiers compagnons de Lacordaire, Alexandre-Vincent Jandel (1810-1872), fut nommé Vicaire général de l'Ordre des Prêcheurs en 1850, par le pape Pie IX, puis élu Maître Général en 1862.

Étant donné la synthèse de la prédication apostolique et de l'observance monastique établie par saint Dominique au 13^{ème} siècle, la restauration de l'Ordre nécessita la publication de nouveaux livres liturgiques aptes à faciliter l'exécution solennelle de la Messe et de l'office divin. La liturgie dominicaine médiévale, normalisée au milieu du 13^{ème} siècle sous la direction de Humbert de Romans (c. 1200-1277), était une synthèse de diverses traditions liturgiques qui semblent avoir été particulièrement influencées par l'usage du rite de Sarum et la réforme du chant cistercien. Bien que de toute évidence de la même famille liturgique que le rite romain, le rite dominicain présentait des versions propres des chants de la Messe et de l'Office, ainsi qu'un répertoire particulièrement riche de chants réservés aux processions. Bien que de nouvelles études restent à faire sur le degré de continuité entre les sources du 13^{ème} siècle et les manuscrits et les éditions imprimées postérieures, l'Ordre s'est montré, tout au long de son histoire, plein de zèle pour le maintien de ses traditions liturgiques propres, mais aussi, il y a été périodiquement encouragé, ou a choisi lui-même d'incorporer des aspects du rite romain élargi².

² Au grand Chapitre Général de River Forest en 1968, l'Ordre des Prêcheurs décida d'adopter les nouvelles publications des livres liturgiques du rite Romain qui étaient en cours d'édition,

Au début du 18^{ème} siècle, fut imprimée à Paris une série de livres représentant la tradition du chant dominicain tel qu'il était pratiqué avant la Révolution française ; ils incluaient un volume pour les Vêpres de toute l'année, publié en 1704³, un autre pour les Matines et les Laudes des principales fêtes, publié en 1718⁴, et un livre des chants de la Messe pour toute l'année, publié en 1722⁵. Il convient de noter que ces volumes ne comprenaient pas les chants pour l'intégralité des heures de l'Office pour toute l'année, par exemple les longs répons aux Matines des jours de férie, ce qui fournit une indication sur la pratique liturgique d'alors ; il est probable que la plupart des communautés recitaient (ou chantaient sur un seul ton) ces parties de l'Office, comme cela se pratiquait déjà au 13^{ème} siècle dans de plus petites communautés dominicaines⁶.

Avec la restauration de la Province de France au milieu du 19^{ème} siècle, un nouvel ensemble de livres apparut souhaitable, non seulement pour remplacer ceux qui avaient été confisqués au moment de la Révolution, mais également pour fournir de la musique pour toutes les heures de l'Office, y compris

mais grâce à des publications de suppléments pour la messe et l'office, il préserva certains aspects de l'ancienne liturgie dominicaine dans le contexte de la forme ordinaire du rite Romain ; spécialement dans le contexte actuel, le *Proprium Officiorum Ordinis Prædicatorum ad normam decretorum sacrosancti œcumenici concilii Vaticani II instauratum reverendissimi patris Fratris Vincentii de Couesnongle eiusdem Ordinis Magistri iussu editum* (Rome, Santa Sabina, 1982) attribue les chants traditionnels dominicains pour l'Office divin, et le *Missale* et le *Lectionarium ad normam decretorum sacrosancti œcumenici concilii Vaticani II instauratum rev.mi P. Fr. Vincentii de Couesnongle eiusdem Ordinis Magistri auctoritate exaratum eiusque in munere successoris rev. mi. P. Fr. Damiani Byrne iussu editum* (Rome, Santa Sabina, 1985) fournit une liste de chants pour le *Graduale* dominicain à l'usage de la messe. Un autre supplément qui couvre la matière des deux volumes est apparu plus récemment telles les *Additamenta ad Proprium Missalis et Liturgiæ Horarum post editiones typicas 1982-1985 Fr. Caroli Alphonsi Azpiroz Costa, Magistri Ordinis iussu edita* (Rome, Santa Sabina, 2005).

³ *Cantus vesperarum totius anni, ad usum Sacri Ordinis Prædicatorum*, Paris, apud Fratres Prædicatores Magni Conventus ac Collegii Generalis S. Jacobi, 1704.

⁴ *Cantus matutinarum et laudum iuxta ritum Sacri Ordinis Prædicatorum / Pro solemnitatibus et festis in quibus cantari solent, quarum ordinem et numerum sequens pagella docebit*, Paris, apud Fratres Prædicatores magni Conventus et Collegii Sancti Jacobi, Typis Jacobi Vincent, 1718.

⁵ *Cantus missarum totius anni ad usum Sacri Ordinis Prædicatorum*, Paris, apud Fratres Prædicatores Sancti Jacobi, 1722.

⁶ Voir Humbert de Romans, *Expositio super constitutiones fratrum Ordinis Prædicatorum*, ed. Sonja Reisner, in *Die Expositio super constitutiones fratrum Ordinis Prædicatorum des Humbertus de Romanis*, Ph. D. dissertation, Universitat Wien, 2004, 210. Cf. Humberti de Romanis, *Opera de vita regulari*, ed. Joachim Joseph Berthier, Turin, Marietti, 1956, II, 102.

Matines. Quelques Dominicains français poursuivirent l'idéal de chanter en entier l'Office divin et la messe en chant dominicain (in nota Ordinis), et il devint ainsi nécessaire non pas de se contenter de réunir les éditions imprimées plus anciennes, mais plutôt de créer de nouveaux livres qui rendraient ce répertoire plus accessible. Providentiellement, un homme doué d'un grand talent et d'une grande persévérance, bien préparé à mener cet effort, entra dans l'Ordre dans les débuts de cette restauration française.

Jeunesse et entrée dans l'Ordre de Pie Bernard

Pie Bernard, de son nom de baptême François-Florentin Bernard, naquit à Vittel, dans le département des Vosges, dans la province de Lorraine, le 17 octobre 1826⁷. Après avoir étudié le latin au presbytère de la paroisse, il entra au petit séminaire de Châtel-sur-Moselle, puis au grand séminaire de Saint-Dié. Ayant achevé ses études à Saint-Dié, il était encore trop jeune pour être ordonné sous-diacre, aussi travailla-t-il pendant deux ans comme surveillant au petit séminaire de Senaide⁸. Au cours de son séjour à Senaide, Bernard fit probablement la connaissance de Joseph Pothier, alors âgé de douze ans (1835-1923), qui dirigerait plus tard la restauration du chant à Solesmes et aurait une influence significative sur les propres efforts de Bernard dans le domaine du chant⁹. À

⁷ La source la plus détaillée qui ait été publiée sur Bernard est une notice nécrologique écrite peu après sa mort : « Le T.R.P. Pie Bernard des Frères Prêcheurs », *La Couronne de Marie*, Mai 1899, p. 131-135 ; voir aussi Rogatien Laure et Charles Chéry, « L'œuvre des Pères de Lyon de 1860 à 1900 », *La Couronne de Marie*, Octobre-Novembre 1935, p. 314-331, qui décrit le travail de Bernard sur la liturgie aux pages 315-318.

La Vie du Révérendissime Père Alexandre-Vincent Jandel, par Hyacinthe-Marie Cormier, Paris, Poussielgue, 1890, pour la première fois publiée au même moment où paraissait l'édition de 1890 du *Graduale*, fournit des détails intéressants sur le rôle de Bernard dans la publication des livres liturgiques de l'Ordre (voir p. 333-335 ; cf. éd. de 1896, p. 349-351).

L'article de Vincent Laporte, « Précis historique et descriptif du rit dominicain », in *Analecta sacri Ordinis Fratrum Prædicatorum*, vol. 25 (1917), p. 93-106, 213-231, 272-296 ; vol. 26 (1918), p. 331-334, examine le rôle de Bernard dans l'élaboration des éditions de chants (p. 217-222, 281), mais certains éléments de sa présentation des détails de la vie de Bernard sont inexacts.

⁸ « Le T.R.P. Pie Bernard des Frères Prêcheurs », *La Couronne de Marie*, mai 1899, p. 132.

⁹ Pour la vie de dom Pothier, voir dom Lucien David, O.S.B., « Dom Joseph Pothier : Abbé de Saint-Wandrille, restaurateur du chant grégorien (1835-1923) », *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences belles-lettres et arts de Rouen*, 1942-1944, Rouen, Imprimerie Lainé, 1947, p. 269-302 ; publié également en opuscule : *Dom Joseph Pothier, abbé de Saint-Wandrille*

Saint-Dié, Bernard a certainement dû connaître l'Abbé Hingre (1823-1898), à la fois professeur de philosophie et de dogme et maître de chant au séminaire, qui commença à enseigner à Saint-Dié après son ordination en 1847¹⁰. Hingre devait plus tard encourager les intérêts musicaux de Joseph Pothier, et il est probable qu'il ait eu une semblable influence sur Bernard¹¹.

Bernard se sentit appelé à rejoindre l'Ordre des Prêcheurs après avoir suivi une retraite prêchée par Alexandre-Vincent Jandel au séminaire de Saint-Dié (peut-être en 1849) et après avoir consulté Lacordaire¹². S'étant apparemment entendu avec son évêque, Bernard fut ordonné prêtre à Saint-Dié le 3 novembre 1849, par Mgr. Caverot et arriva à Flavigny le 13 décembre 1849¹³. Il commença

et la restauration grégorienne, Saint-Wandrille, 1943. Dom David indique que dom Pothier entra à Senaide à l'âge de douze ans, p. 274 ; il est né le 7 décembre 1835, aussi est-il plausible qu'il arriva à Senaide en 1848. Vincent Laporte soutient que Bernard enseigna le chant à dom Pothier à Saint-Dié (« Précis historique et descriptif du rit dominicain », in *Analecta sacri Ordinis Fratrum Prædicatorum*, vol. 25, p. 222 : « le vénérable Père Pie se fit en quelque sorte le disciple de dom Pothier, à qui lui-même avait enseigné le chant au séminaire de Saint-Dié »). Chose intéressante, l'édition de 1944 de William R. Bonniwell's, *A History of the Dominican Liturgy* (New York: Joseph F Wagner, 1945) cite Laporte en déclarant que Bernard « avait autrefois enseigné le chant au séminaire de Saint-Dié » (p. 342, fn. 7), mais l'édition de 1945 (New York: Joseph F. Wagner, 1945) enlève cette référence (p. 358, fn. 7).

¹⁰ *Bulletin de la Société philomatique vosgienne* (1897-1898), p. 346.

¹¹ Dom Lucien David, « Dom Joseph Pothier, Abbé de Saint-Wandrille et la restauration du Chant Grégorien », éd. Dom Joseph Thiron, in *L'Abbaye S. Wandrille de Fontenelle*, 32 (1983), p. 18 : « À Saint-Dié, le séminariste eut la bonne fortune de trouver parmi ses professeurs un musicien de talent, l'abbé Hingre, qui encouragea ses dispositions pour le chant. Il deviendra son ami de toutes les heures, bientôt son admirateur, et à l'occasion son défenseur ». En 1863, Hingre prêta à dom Pothier un exemplaire de l'édition de 1854 du *Cantus Missarum*, de Bernard. Cela laisse entendre qu'il est possible que Bernard resta en contact avec Hingre après avoir rejoint l'Ordre.

¹² « Le T.R.P. Pie Bernard des Frères Prêcheurs », p. 132, déclare que le « P. Jandel, alors Prieur de Nancy, lequel était venu prêcher une retraite au Grand Séminaire de Saint-Dié, impressionna vivement le jeune prêtre ; il se mit en rapport avec le P. Lacordaire, qui lui conseilla de se présenter au noviciat de Flavigny ». Jandel fut Prieur de Nancy de 1846 à octobre 1849 (cf. Bonvin, *Lacordaire-Jandel*, p. 121).

¹³ « Le T.R.P. Pie Bernard des Frères Prêcheurs », p. 132. Comme parallèle pour comprendre l'entrée rapide de Bernard dans l'Ordre après son ordination par l'évêque diocésain, Joseph Pothier fut ordonné à Saint-Dié moins de dix ans après par le même évêque, le 18 décembre 1858, avec l'intention, « agréée par son Supérieur et par son évêque, Mgr Caverot » qu'« il entrerait immédiatement à Solesmes, où il reçut effectivement l'habit le 1^{er} février 1859 (Dom Lucien David, « Dom Joseph Pothier », p. 275 ; cf. Pierre Combe, *Histoire de la restauration du chant grégorien*, Éditions de Solesmes, 1969, p. 41).

son noviciat canonique le 25 décembre 1849, prenant alors le nom de Pie comme le pape dominicain saint Pie V¹⁴. Pendant le noviciat de Bernard, la province dominicaine de France fut officiellement rétablie le 14 septembre 1850, Lacordaire étant désigné comme premier Provincial, et Jandel nommé Vicaire général de l'Ordre par Pie IX, le 1^{er} octobre 1850¹⁵. Le jour de Noël 1850, Pie Bernard fit profession, devenant le quarantième frère français à devenir profès depuis le commencement de la restauration entreprise par Lacordaire¹⁶. Bernard fut alors affecté au couvent des Carmes de Paris, où il se consacra au travail apostolique tout en rendant service comme procureur et sacristain pendant les deux années suivantes¹⁷.

Le *Cantus Missarum* de 1854

En 1853, Lacordaire nomma Bernard maître des novices chez les Dominicains belges de Gand, poste qu'il assure pendant deux ans¹⁸. À Gand, Bernard tomba sur deux magnifiques manuscrits dans la bibliothèque conventuelle et prit l'initiative de réaliser un livre lithographié des chants de la messe basés sur ces manuscrits¹⁹. Ce volume, édité en 1854 sous le titre de *Cantus Missarum*,

¹⁴ Cf. Laure et Chéry, « L'œuvre des Pères de Lyon », p. 317 ; « Le T.R.P. Pie Bernard des Frères Prêcheurs », p. 132.

¹⁵ Daniel-Antoinin MORTIER, *Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs* (Paris, Alphonse Picard et Fils, vol. VII, 1914, p. 489.

¹⁶ Voir André Duval, « Le Rapport du P. Lacordaire au chapitre de la Province de France (Septembre 1854) », *Archivum Fratrum Prædicatorum* 31, 1961, p. 358.

¹⁷ « Le T.R.P. Pie Bernard des Frères Prêcheurs », p. 132.

¹⁸ « Le T.R.P. Pie Bernard des Frères Prêcheurs », p. 132-133.

¹⁹ Le premier manuscrit décrit par Bernard dans la préface peut être identifié DOM 65 A 1 à la bibliothèque de l'université de Gand ; il contient seulement le Temporal et possède un colophon spécifiant qu'il a été écrit par Nicolaas van Rosendael à 's-Hertogenbosch (Pays-Bas) en 1515, pour le couvent d'Anvers. (Rosendael fit profession à 's-Hertogenbosch en 1484 et mourut en 1537). Le colophon de ce manuscrit est donné in G. A. MEIJER, *De predikheeren te 's-Hertogenbosch, 1296-1770* (Nijmegen, L.C.G. Malmberg, 1897), p. 23-4 : « Scriptus ac consummatus est liber iste in conventu Buscoducensi Ord. F. F. Præd. per me fratrem Nicolaum de Roosendael pro conventu Antverpiensi ejusdem ordinis. An. D. MCCCCCXV ipso die Alexii Conf [17 juillet 1515] ».

Il est possible que le second manuscrit mentionné par Bernard soit le DOM 65 A 5, un sanctoral anonyme que certains ont identifié comme livret d'accompagnement de DOM 61 A 1. (Voir J. Koldewij, P. Vandenbroeck, B. Vermet, Jheronimus Bosch. Alle schilderijen en tekeningen, (Rotterdam, Museum Boijmans Van Beuningen, 2001), p. 34).

fut imprimé en grand format, pour pouvoir être placé sur un lutrin. Bernard entreprit ce projet de sa propre initiative, recevant de Lacordaire la permission d'éditer le volume, et non sur le conseil de ses supérieurs.

Dans la préface du volume, Bernard suggère que les sources manuscrites dominicaines des 15^{ème} et 16^{ème} siècle qu'il a utilisées transmettent un chant fidèle aux origines²⁰. Il indique qu'en raison du manque de musique pour les fêtes de saints plus récents, il a opéré certaines adaptations et restitutions, tout en insistant sur le fait qu'il n'a inclus que des chants portant un « caractère d'authenticité et d'antiquité²¹ ». Après avoir commenté ce qu'il décrit comme conforme à l'original, malgré l'impression peu élégante de la lithographie, Bernard explique qu'il va essayer de décrire brièvement des règles pour le chant « dans la mesure où elles peuvent être observées à notre époque²² ».

Après avoir étudié les modes grégoriens, Bernard continue en exposant clairement un système de rythmique mensuraliste qui attribue des valeurs plus longues et plus brèves pour les notes individuelles et les pauses : pour en donner un aperçu, une note en forme de diamant est chantée pendant « un instant » (*unam instantiam*), une note carrée normale est chantée pendant « un temps égal à trois instants » (*unum tempus, seu tres instantias*), et une note avec une queue

D'autres graduels dominicains de la Bibliothèque de l'université de Gand incluent DOM B 1048 (XV/XVI s.) and DOM B 1049 (XVI s.). Je suis redevable à Martine De Reu, de la Bibliothèque de l'université de Gand, de m'avoir fourni les informations bibliographiques concernant les manuscrits que possédaient les Dominicains de Gand, et qui sont à présent renfermés à la Bibliothèque de l'université de Gand.

²⁰ *Cantus Missarum* (1854) iii : « In illis porro sæculis, cantum ordinis nostri nondum corruptum, nec saltem notabiliter truncatum fuisse, nemo peritus inficias ibit. Enimvero, ipsum in diversis codicibus, et quidem posterioribus, sibi concordantem, insuper manuscriptis multo antiquioribus, et regulis cantus ecclesiastici, seu, ut aiunt, gregoriani, substantialiter conformem reperimus ».

²¹ *Cantus Missarum* (1854) iii : « Quantum ad Missas recentiores SS. necdum musica compositas, aut stylo ab antiquiori satis dissona, ut concordantia in cantu maxime congruens habeatur, has omnino ad primævi illius temporis cantandæ normam, vel reduximus, vel aptavimus : quin etiam, propter eandem concordantiæ rationem, nullos cantus nisi certo authenticitatis et antiquitatis caractere insignitos admisimus ».

²² *Cantus Missarum* (1854) iii : « Inde est quod notam a primis Patribus nostris acceptatam et cantatam, integre fideliterque servatam, hic habere confidimus : quam quidem non eleganter exacte tamen transcriptam ut religiose custodiamus, et majori qua decet diligentia cantare discamus, illius regulas ab eisdem nobis transmissas, in quantum nostris temporibus observari queunt, breviter exponere conabimur ».

est chantée pendant « un temps d'un instant ou parfois de deux instants » (*unum tempus habet, cum una aut aliquando cum duabus instantiis*). Après avoir clairement exposé un système sextuple des longueurs, Bernard suggère que le rythme peut cependant offrir une certaine flexibilité, étant donné la difficulté que représente la mesure exacte du temps musical. Il convient de noter que bien que les interprétations mensuralistes puissent être éloignées des sensibilités du 21^{ème} siècle, elles étaient largement répandues au 19^{ème}. Quoiqu'il en soit, le système des durées variables exposé ici fut, pour l'essentiel, la pratique musicale officielle de l'Ordre jusqu'à la publication du *Graduale* de Bernard en 1890.

[Example 1. Note Shapes in the Cantus missarum (1854) v.]

1° Sonorum valor mensuralis effingitur per notarum figuras. « Notarum autem aliæ longæ, aliæ breves : longæ, »
» aliæ longiores, aliæ longissimæ ; breves vero aliæ bre-
» viores aliæ brevissimæ. Figura notæ longæ est quadrata
» et caudata : ◻ , ◻◻ , ◻◻◻ . Figura notæ brevis est quidem
» quadrata, sed non caudata, ut hæc : ◻ . Figura semi-
» brevis notæ nec est quadrata, nec caudata, habet enim
» expansos angulos, ut hæc : ◻◻◻◻ . (1) Figura brevissimæ
similis est huic, sed est recta, non autem obliqua, sic : ◻◻◻◻ .
Ad longiores effingendas duæ ex supradictis adjunguntur
notæ, unisona et non interrupta voce faciendæ, sive una
semibrevis cum una quadrata, ◻◻◻◻ . sive duæ quadratæ,
◻◻◻◻ , sive etiam una semibrevis cum una caudata, ◻◻◻◻◻◻ ;
ad longissimas vero duæ similiter conjunguntur notæ, sive
una quadrata cum una caudata, ◻◻◻◻◻◻ , ◻◻◻◻◻◻ , sive duæ
caudatæ, simul, ◻◻◻◻◻◻ , ◻◻◻◻◻◻ .

Dans ce passage, Bernard déclare citer certains passages du chapitre 25 du traité *De Musica* de Jérôme de Moravie²³. Ce traité, écrit par un dominicain, théoricien de la musique, qui vivait à Paris à la fin du 13^{ème} siècle, rassemble

²³ Paris, Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Latin 16663. Ce manuscrit peut être consulté sur Gallica (<http://xrl.us/bnlat16663>). Le texte a été édité par Simon M. Cserba, *Hieronymus de Moravia o.p., Tractatus de Musica*, Regensburg, Pustet, 1935 ; pour la traduction anglaise voir Laura WEBER, *Intellectual Currents in Thirteenth Century Paris*:

des textes antérieurs sur la musique, examine différentes approches d'interprétation musicale, et fait même des remarques sur le degré de beauté qui se dégage de chants typiquement dominicains tels le *Pie pater* et *O Lumen*²⁴. Au cours de son séjour en Belgique, Bernard reçut des extraits de l'unique manuscrit survivant du *Traité* de son confrère Vincent Ligiez (1823-1898) qui vivait alors à Paris²⁵. De toute évidence, Bernard non seulement adapta le texte des citations de Jérôme, mais il le compléta avec des ajouts personnels. Par exemple, le manuscrit original du *Traité* spécifie que “ la figure de la note longue est carrée et avec une queue sur la droite ”, tandis que la citation que fait Bernard du *Traité* dit simplement que “ la figure de la note longue est carrée et avec une queue ”²⁶. Après la description de la longue, BN lat. 16663 donne un exemple de la même note avec une queue descendante sur le côté droit, alors que la version de Bernard offre trois versions possibles de la note : l'une avec une queue descendante sur le côté droit, une autre avec une queue ascendante sur le côté gauche, et une troisième avec une queue descendante sur le côté gauche²⁷. De plus, Bernard ajoute plusieurs formes de note à l'ensemble explicitement exprimé par Jérôme, pour avoir une forme différente d'écriture représentant chacune des six longueurs décrites par Jérôme, bien que Jérôme lui-même

A Translation and Commentary of Jerome of Moravia's Tractatus de Musica (Ph. D. Diss., Yale, 2009). Hieronymus de Moravia, *Tractatus de Musica*, ed. C. Meyer, G. Lobrichon, and C. Hertel-Geay, Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis 250 (Turnhout, Brepols, 2012).

C'est une matière à controverse que le Chapitre 25 du *Tractatus* indiquerait la pratique de l'exécution du plain-chant, de la polyphonie, ou des deux styles, sans distinction ; cf. Laura WEBER, *Intellectual Currents in Thirteenth Century Paris*, p. 166-170. Pour une bibliographie de Jérôme, voir Olga WEIJERS, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres (ca. 1200-1500)*, Turnhout, Brepols, 2001, p. 82-83.

²⁴ Laura WEBER, *Intellectual Currents in Thirteenth Century Paris*, décrit le rôle de Jérôme comme celui à la fois d'un compilateur de sources anciennes et d'un auteur.

²⁵ LAPORTE, « Précis historique et descriptif du rit dominicain », p. 220. Ligiez fit pendant plusieurs mois un noviciat commun avec Bernard, puis une fois affecté à Paris après sa profession, le 20 août 1851, jusqu'en 1854. Cf. A. Duval, « Le rapport du P. Lacordaire », p. 358 ; M. D. Chapotin, « Le Père Ligiez », *L'Année Dominicaine*, Septembre 1898, 385-394, ici p. 387. Il est probable que Bernard n'a pas eu un accès direct à l'intégralité du texte de Jérôme quand il préparait le *Cantus missarum*.

²⁶ Jérôme de Moravie, *Tractatus de Musica*, BN lat. 16663, fol. 61 v ; Cserba, 181.

²⁷ Cette différence allait avoir des conséquences énormes sur l'interprétation des chants dans le *Cantus Missarum* lui-même, aussi cela augmenta-t-il radicalement le nombre des notes allongées, étant donné l'utilisation fréquente des deux formes supplémentaires.

donne seulement trois formes de notes différentes dans ce passage du texte²⁸. Quelle que soit la relation qu'entretient le traité de Jérôme avec l'interprétation de la musique au 13^{ème} siècle, il semble clair que le système présenté dans l'introduction du *Cantus Missarum* n'est pas la simple restauration d'une pratique normative, mais plutôt une interprétation nouvelle du texte de Jérôme.

[Example 2. Officium (introit) *Ad te Levavi* (First Sunday of Advent), *Cantus Missarum* (1854) 1.]

Offic. A d te le-vavi a-nimam me-am: De-us me-us,
 in te confi-do, non e-ru-bescam: neque irri-de-ant
 me inimi-ci me-i: e-tenim univer-si, qui te expec-
 tant, non confun-den-tur. ^{VIII} Vias tu-as, Domine, demonstra
 mihi: et semitas tu-as e-doce me. Glori-a. eu o u a e.
Repetitur Ad te le-vavi usque ad V. et sic deinceps.

Il est important de souligner que cinq ans seulement après être entré dans l'Ordre dominicain, Bernard avait publié un volume qui allait efficacement déterminer la pratique musicale de l'Ordre pendant les trente années qui

²⁸ Cf. Jérôme de Moravie, *Tractatus de Musica*, XXV ; Cserba, 180 : « Notarum autem alia longæ, alia breves. Longæ, alia longiores, alia longissimæ, breves vero alia breviores, alia brevissimæ ».

suivirent. La rapidité avec laquelle sa première phase de publications musicales fut approuvée par l'Ordre soulève quelques questions concernant la nature de la formation musicale de Bernard avant son entrée chez les Dominicains et celle qu'il a pu recevoir par la suite dans l'Ordre.

Il y eut diverses réactions après la publication du *Cantus Missarum*. D'après Hyacinthe Cormier, elle reçut l'approbation des Bénédictins français, aussi bien que celles de l'abbé Alix et du Père Lambillotte, deux experts contemporains du Chant grégorien²⁹. Le volume fut aussi inséré dans le *Catalogue de la Bibliothèque musicale*³⁰, complet, d'Adrien de la Fage (1862). Néanmoins, certains se plainquirent apparemment à Jandel que les chants étaient « excentriques », quoiqu'on ne sache pas bien si l'objection mettait en cause les mélodies dominicaines elles-mêmes ou bien la présentation que Bernard en avait faite³¹.

Influence du *Cantus Missarum* sur Solesmes

Le *Cantus Missarum* eut une influence modeste, mais directe, sur l'œuvre de restauration du chant à Solesmes. Au moment de sa publication, les moines

²⁹ Hyacinthe CORMIER, *Vie du Révérendissime Père Alexandre-Vincent Jandel*, Paris, Pousielgue, 1890, p. 334 : « Quand parut, rédigé dans cet esprit, le *Cantus*, les personnes les plus compétentes l'apprécièrent beaucoup, en particulier les Pères Bénédictins de la Congrégation de France, qui le regardèrent comme ce qui avait paru de mieux jusqu'alors. L'abbé Alix, membre du Tiers-Ordre, chapelain de Sainte-Geneviève, et le P. Lambillotte, s.j., l'approuvèrent aussi, quoique ce dernier, chargé d'un travail de ce genre, eût été obligé, avouait-il, de sacrifier les principes au mauvais goût du temps. En effet, pour cette époque, le *Cantus* était œuvre à étonner, à choquer même ». Alix et Lambillotte écrivirent tous deux à la même époque des traités sur l'exécution du chant grégorien : Celeste ALIX, *Cours complet de chant ecclésiastique*, Paris, Lecoffre, 1853 ; Louis LAMBILLOTTE, *Esthétique, théorie et pratique du chant grégorien*, Paris, Le Clerc, 1855.

³⁰ Adrien de LA FAGE, *Catalogue de la bibliothèque musicale*, Paris, P. Potier, 1862, p. 56, 689bis.

³¹ Hyacinthe CORMIER, *Vie du Révérendissime Père Alexandre-Vincent Jandel*, p. 334-335 : « Des réclamations arrivèrent jusqu'au Général ; on qualifiait ce chant d'*excentrique*, comme si, ramener les choses à leur premier centre, c'était les en sortir ; on invoquait la *désuétude*, sans penser qu'un tel argument battrait en brèche toute observance, justifierait tout abus, et ouvrirait, dans la liturgie, la porte à tout caprice du mauvais goût. Ce dernier désordre n'était même plus à pressentir ; il régnait. En désertant les vraies traditions, on était tombé, presque partout, dans un genre sans nom, qui n'était ni la musique profane avec ses ressources enchanteresses, ni le plain-chant avec sa dignité pleine de céleste onction ».

de Solesmes ne s'étaient pas encore lancés dans le travail de restauration du chant grégorien. Les deux premiers sérieux érudits de Solesmes dans le domaine du chant, dom Jausions et dom Pothier, entrèrent respectivement à Solesmes en 1854 et en 1859, et bien que dom Pothier fût chargé de l'étude du chant en 1860, les premières publications solesmiennes ne parurent qu'en 1864³². En 1863, dom Pothier reçut un exemplaire du *Cantus Missarum* de son ancien professeur de chant, l'abbé Hingre, qui s'était trouvé à Saint-Dié pendant que Bernard était au séminaire, ainsi que pendant les années qu'y avait passées dom Pothier en tant qu'étudiant³³. Dom Pothier semble avoir trouvé le volume intéressant, car en juillet 1863, il lui demanda la permission de continuer à l'utiliser³⁴. En 1868, le volume était encore étudié à Solesmes dans le contexte des tableaux comparatifs des versets d'alléluia³⁵.

Entre 1868 et 1870, pendant la préparation des ébauches pour les mélodies de la messe, dom Pothier entreprit une étude des versets d'alléluia qui ne figuraient pas dans la tradition du chant romain. Au cours de son travail, il dressa

³² Pierre COMBE, *Histoire de la restauration du chant grégorien d'après des documents inédits – Solesmes et l'édition vaticane*, Éd. de Solesmes, 1969 ; *The Restoration of Gregorian Chant*, tr. Theodore Marier and William Skinner (Washington: Catholic University of America Press, 2003) 23; 34; 48.

³³ Joseph Pothier, lettre n. d. (avant le 17 juillet 1863) à Alphonse Pothier ; Saint-Wandrille-Rançon, Bibliothèque de Saint-Wandrille. Archive 1T1 : « J'ai reçu ta lettre et le Graduel que tu as eu la bonté de m'envoyer ; n'aie là-dessus aucune inquiétude. Je vais écrire à Monsieur Hingre pour le remercier de son extrême obligeance ». Cette transcription, et celles des lettres manuscrites de Joseph Pothier et de son frère Alphonse qui suivent, m'ont été aimablement fournies par Jean-Pierre Noiseux.

³⁴ Joseph Pothier, lettre du 17 juillet 1863 à Alphonse Pothier : « Que Monsieur Hingre ne soit pas en peine du livre qu'il a bien voulu me prêter ; s'il en avait besoin, dis le moi, je le lui retournerais ; sinon, je lui demande la permission de le conserver encore quelque temps » (Saint-Wandrille. Archive 1T1). Un exemplaire du *Cantus Missarum* est toujours conservé à Solesmes (LLb/7-8).

³⁵ Alphonse Pothier, 7 décembre 1868, lettre à Ferdinand Romary : « Le n° 66 est tiré d'un in 4° prêté à mon frère par M. Hingre, ce volume est auto-lithographié si je puis m'exprimer ainsi, vous avez pu le voir autrefois à S. Dié, ce *Cantus missarum* a été lithogr. à Gand en 1854 ; sa publication est due au R. P. Pie Bernard (de Vittel) des Dominicains de Lyon. On appelle ce beau travail le Graduel des Dominicains, il a été extrait d'anciens mss. de Belgique antérieurs à l'année 1450 » (Saint-Wandrille. Archive 1U4). Selon Jean-Pierre Noiseux, le « n° 66 » fait référence au tableau comparatif de l'Alleluia *Pascha nostrum* accompagnant la lettre ; cf. Jean-Pierre NOISEUX, « Les manuscrits de chant en communication à Solesmes (1866-1869) d'après des documents d'archives de l'abbaye de Saint-Wandrille, *Études grégoriennes* 32, 2004, p. 153-176.

une liste de quatre pages de chants d'alléluia qui ne se trouvaient pas dans le Graduel Romain, dans l'ordre liturgique donné par le *Cantus Missarum* ; ces éléments furent alors intégrés dans une liste alphabétique de douze pages, intitulée *Versus Alleluaticis a Romano usu alieni*, qui incluait 54 chants du *Cantus Missarum*, avec en plus des chants d'autres ordres religieux et de liturgies régionales³⁶.

L'étude des chants d'Alléluias dominicains réalisée par dom Pothier eut une influence directe sur ses propres publications musicales. D'après Alexandre Gropellier, plusieurs mélodies du Graduel dominicain servirent de modèle à dom Pothier : « Ainsi on y trouve au 3^e dimanche après Pâques l'ancien alleluia *Modicum*, dont la mélodie a été empruntée par dom Pothier pour l'alleluia *Fac nos*, du Patronage de saint Joseph. [...] Au 4^e dimanche après Pâques, on voit le bel alleluia *Vado ad eum*, qui a servi de modèle à dom Pothier pour l'alleluia *Concaluit* de saint Philippe Néri³⁷ ». Les versets des alléluias *Fac nos* et *Concaluit* se trouvent dans le *Liber Gradualis* de 1883, ce qui montre que l'adaptation doit avoir été faite à partir du *Cantus Missarum* de 1854. Tous deux entrèrent dans l'usage officiel de l'Église dans le *Graduale Romanum* de 1908, et l'alleluia *Fac nos* demeure encore en usage aujourd'hui dans le *Graduale Romanum* de 1974, assigné à la fête de saint Joseph artisan. De plus, l'examen du graduel Dominicain donne une brève bibliographie des articles de dom Pothier sur les chants propres au répertoire dominicain : chacun des versets d'alléluia mentionnés est contenu dans le catalogue de dom Pothier du *Cantus Missarum*. La première publication de Bernard eut ainsi une influence au-delà de l'Ordre dominicain, et à travers l'adaptation mélodique de dom Pothier, continue à avoir une influence modeste sur la vie liturgique de l'Église.

³⁶ Les deux listes se trouvent aux Archives de Saint-Wandrille à la cote Ms 61, qui contient les brouillons de dom Pothier des mélodies des alléluias du propre de la messe, préparatoires au *Liber Gradualis*, finalement publié en 1883. Le supplément de quatre pages, fait d'une page de garde pliée, est intitulé *Versus alleluaticis / Qui in Grad. rom. minime reperiuntur, sed in Cantu missarum ord. Prædic. requirendi sunt*. La brochure de douze pages, dont les deux dernières pages sont vierges, indique la classification modale, l'incipit, la circonstance et la source de chaque chant. Les sources du chant incluent les traditions dominicaines, cartusiennes et augustiniennes, aussi bien que le *Graduale Cenomanense*, imprimé au Mans en 1515. Je remercie Jean-Pierre Noisieux de m'avoir fourni les photographies et les notes relatives aux suppléments de Ms 61.

³⁷ Alexandre GROPELLIER, « Graduale juxta ritum sacri Ordinis Prædicatorum », *Revue du chant Grégorien* 16, 9-10 (Mai-Juin 1908), p. 168.

Législation liturgique des Chapitres des provinces de France et de la Fondation de Lyon

Après le succès du *Cantus Missarum*, Bernard fut encouragé par ses supérieurs à publier d'autres livres sur le chant et la liturgie³⁸. En 1856, il commença à travailler sur le *Caeremoniale*, volume qui synthétise les rubriques de tous les livres liturgiques de l'Ordre, donnant des détails précis sur les cérémonies liturgiques³⁹. Le 9 octobre 1856, se tint à Flavigny un congrès entre les chapitres provinciaux, qui publia un décret concernant la célébration des processions du Rosaire⁴⁰. Il est à noter que le livre de chant que publia ensuite Bernard était le *Processionarium* de 1861, qui incluait la musique pour de telles processions.

En décembre 1856, Bernard passa à Lyon, assumant les rôles respectifs de Sous-Prieur et de chantre dans le nouveau prieuré canoniquement érigé le 24 décembre⁴¹. À Lyon, selon le compte-rendu de Raymond Devas, « le chant de l'office tout entier avait été décidé à partir d'un principe ; mais cela n'était pas réalisable dans l'immédiat, faute des livres nécessaires. On s'en procura cependant un certain nombre grâce au Père Vermeersch, alors Prieur de Tirlémont, et à Pâques 1858, l'intégralité de l'office était souvent chanté *in nota Ordinis*, et il n'y avait même pas d'harmonium⁴² ». En 1858, Bernard devint

³⁸ LAURE et CHÉRY, « L'œuvre des Pères de Lyon de 1860 à 1900 », p. 317.

³⁹ *Caeremoniale juxta ritum S. Ordinis Praedicatorum / Alexandri Vincentii Jandel ejusdem ordinis Generalis Magistri jussu editum* (Melchin, H. Dessain, 1869). Sur la compilation de ce volume, voir LAURE and CHÉRY, « L'œuvre des Pères de Lyon de 1860 à 1900 », p. 318 ; cf. BONNIWELL, *A History of the Dominican Liturgy*, 358-360. L'introduction de Jandel est datée du 30 janvier 1868. C'est une preuve que l'œuvre de Bernard était la seule édition complète du *Caeremoniale* jamais officiellement publié par l'Ordre et cela donne un témoignage significatif de l'étendue des connaissances qu'avait Bernard de la liturgie dominicaine. Dans les années 1930, on tenta d'en publier une nouvelle édition, mais cela n'aboutit pas (cf. *Analecta sacri Ordinis Fratrum Praedicatorum* 21, 1933-34, p. 573).

⁴⁰ *Acta Congregationis Intermediæ Provinciæ Franciæ Sacri Ordinis Praedicatorum* (1856): « 5. Item juxta admonitionem 4 Cap. Romæ 1592, admonemus, quod in omnibus nostræ Provinciæ ecclesiis, qualibet prima Dominica mensis et præsertim prima Dominica Octobris sedulo celebretur solemniss SS. Rosarii Supplicatio sive processio, et detur de licentia Ordinarii solemniss SS. Sacramenti benediction ».

⁴¹ Raymund DEVAS, *Ex umbris: letters and papers hitherto unpublished of the Fathers Lacordaire, Jandel, Danzas* (Rugeley: The Editor, 1920) 103 ; cf. « Le T.R.P. Pie Bernard des Frères Prêcheurs », p. 133.

⁴² Raymund DEVAS, *Ex umbris*, p. 103-104.

Prieur de Lyon, le premier de ses nombreux mandats en tant que Prieur de diverses communautés⁴³.

Le 12 septembre 1858, la Province de France tint un chapitre provincial à Flavigny. Parmi différentes mesures législatives, il fut décrété que la messe et les secondes Vêpres seraient chantées à certaines fêtes majeures, que la Messe et les Complies seraient chantées à d'autres occasions, et les Laudes, aux fêtes avec octave solennelle⁴⁴.

La lettre d'approbation de Jandel pour le chapitre note que les décrets concernant le chant de la Messe et des Vêpres « ne doivent en aucun cas être pris exclusivement, particulièrement dans les maisons ayant un noviciat⁴⁵ ».

⁴³ « Le T.R.P. Pie Bernard des Frères Prêcheurs », p. 133 : « De 1858 à 1892, le Révérend Père remplit presque sans interruption les fonctions de Prieur ou de Maître des novices. Lyon, Corbara, Poitiers, Lyon une second fois, Carpentras deux fois consécutives, Sierre en Valais et Ryckholt en Hollande, aux jours difficiles des expulsions et de l'exil, l'eurent successivement pour Prieur, et, pendant quatorze années, il eut la charge de former les jeunes Religieux durant leur premier noviciat. En 1892, il revint à Lyon : ce devait être sa dernière étape ».

⁴⁴ *Acta Capituli Provincialis Provinciae Franciae / celebrati in conventu S. Dominici Flaviacensi / Die duo decima Septembris 1858* ; tapuscrit (Paris, Archives de la province dominicaine de France), p. 2-3 : « Ut augeatur Fratrum necnon extraneorum in Sanctas Ordinis nostri devotio, plura festa celebranda esse decrevimus quæ huc usque sine solemnitate fuerunt. Iste erit igitur ritus et numerus festorum.

1 – Independenter a diebus dominicis cantabuntur Missa et secundæ Vesperæ in festis sequentibus : Circumcisionis, Epiphaniæ, Paschatis, Ascensionis, Pentecostis, S. Corporis Christi et Nativitatis Domini item Purificationis, Annuntiationis, Assumptionis, Nativitatis B.M.V. et Immaculatæ Conceptionis item, S. Thomæ, S. Catharinæ Senensis, SS. Petri et Pauli, S. Dominici et omnium Sanctorum.

2 – Cantabuntur Missa Conventualis hora consueta et Completorium in quo dabitur benedictio SS. Sacramenti in festis sequentibus : Visitationis et Præsentationis B.M.V. et S. Francisci, S. Stephani Protomartyris, omnium et singulorum Sanctorum Ordinis nostri. Item fiet in feria secunda post Pascha et post Pentecostem.

3 – Cantabitur Missa hora consueta in die animarum et in quatuor Anniversariis pro Defunctis.

4 – Cantabuntur Laudes in quatuor festis quæ habent Octavam solemnissimam.

5 – Poterit tamen Prior in his omnibus, propter Fratrum paucitatem vel ministerii necessitates, dispensare.

6 – In Festis S. Thomæ, S. Catherinæ Senensis, et S. Dominici fiet sermo sicut in Dominicis ».

⁴⁵ *Acta Capituli Provincialis Provinciae Franciae / celebrati in conventu S. Dominici Flaviacensi / Die duo decima Septembris 1858*, Alexandre Vincent Jandel, lettre du 29 novembre 1858, tapuscrit, Archives de la Province de France : « In primis, ordinationem sub N° 1 de Cultu

Bernard ne participait pas à ce chapitre, mais il est possible qu'il ait eu une certaine influence sur la législation de ce chapitre pour ce qui regarde le Chant grégorien.

Le *Processionarium* de 1861 et l'*Antiphonarium* de 1862/1863

En 1861, Bernard publia une nouvelle édition du *Processionarium*, livre contenant tous les chants de processions pour les fêtes liturgiques majeures et les occasions propres à la vie d'un prieuré, imprimé dans un petit format pour en faciliter l'emploi pendant les processions⁴⁶. La lettre d'approbation de Jandel, datée du 25 février, parle de la nécessité de produire une nouvelle édition en raison de la rareté et des imperfections des éditions précédentes, et rappelle au lecteur que le chant correctement exécuté est plus apte à susciter la dévotion⁴⁷.

Le *Processionarium* de 1861 se basait sur l'édition antérieure de 1754, mais incluait de nouvelles pièces pour les processions publiques. Dans un passage, après avoir parlé des chants propres pour saint Dominique et pour saint Pierre martyr, Bernard reconnaît que certains chants du répertoire dominicain étaient « in ista ætate composita⁴⁸ ». En outre, le *Processionarium* comprenait un passage plus développé que jusqu'alors sur les règles du chant (*Regulæ cantus*), qui visait tout spécialement les novices⁴⁹.

habetur quæque pro Missa et Vesperis canendis præscribit haud exclusive accipiendam esse, præsertim in domibus novitiatus declaramus ».

⁴⁶ *Processionarium sacri Ordinis prædicatorum : auctoritate apostolica approbatum, et reverendissimi Patris Jr. Al. Vincentii Jandel ejusdem ordinis magistri generalis jussu editum* (Lyon, J.B. Pelagaud, 1861).

⁴⁷ Alexandre Vincent Jandel, lettre du 25 février 1861, in *Processionarium* (1861), p. 5-6 : « Veterum editionum Processionarii quæ nobis supersunt exemplaria, cum adeo pauca et imperfecta sint, ut usui longe imparia evaserint, novam ordinantes curavimus ut et cantus forma omni, qua poterat, correctione excuderetur, eaque omnia adjicerentur quæ pro publicis præsertim Processionibus desiderabantur. Hanc itaque vobis proponentes admonitos vos esse volumus, ut quemadmodum ad nostrarum tramitem legum nihil cantandum est, nisi quod legitur esse cantandum, ita et cantandum non sit, nisi ad formam præscriptam ».

⁴⁸ *Processionarium* (1861), p. 391.

⁴⁹ LAURE et CHÉRY, « L'œuvre des Pères de Lyon de 1860 à 1900 », p. 317. L'intitulé des règles du chant est « Regulæ cantus ecclesiastici regularis, juxta ritum S. Ordinis Prædicatorum, pro instructione novitiorum ». Cf. lettre d'approbation de Jandel, insérée comme préface du *Processionarium*.

L'expérience de Bernard en tant que Maître des novices en Belgique semble lui avoir fait comprendre l'importance de fournir des indications claires pour le chant dans la formation des novices. Sa tournure d'esprit pratique se manifestait par l'adjonction de nombreux exemples pour chaque concept musical abstrait, par exemple les pièces de chant qui, en fait, utilisaient des intervalles particuliers discutables. Les *Règles du chant* incorporaient le système rythmique présenté dans le *Cantus Missarum* de 1854 dans une théorie complète d'échelles, d'intervalles et de modes, répondant aux attentes des contemporains qui souhaitaient une méthode Grégorienne⁵⁰.

[Exemple 3. Antienne *O Lumen, Processionarium* (1861), p. 161. Cette antienne est donnée à la fois pour les processions en l'honneur de saint Dominique et comme antienne de Magnificat aux 2^{èmes} Vêpres de la fête de saint Dominique (cf. exemple 4).

ANT.
t. 6. **O** lu-men Ec-cle-
si-æ, Doc-tor ve-ri-ta-
tis, Ro-sa pa-ti-en-ti-æ, E-
bur cas-ti-ta-tis, A-quam
sa-pi-en-ti-æ Propinas-ti gra-tis, Præ-
di-ca-tor gra-ti-æ, Nos jungē be-a-tis.

⁵⁰ Dans l'introduction aux *Règles du chant*, Bernard établit que « regulas cantus exponimus prout jam in substantia habentur in recentiori editione *Cantus missarum*, adjunctis exemplis ad clariorem rerum explicationem, et exercitiis pro intonatione notarum ; quibusdam etiam

Le 31 octobre 1861, la Province de France tint à Toulouse un Chapitre Provincial qui enjoignit aux supérieurs de s'assurer que les prescriptions du *Processionarium* récemment publié soient observées en vue d'obtenir l'unité dans le chant, soulignant le fait que le volume avait été « approuvé par le Pontife Suprême⁵¹ ». Dans le même paragraphe, le chapitre insista vivement sur le fait que le *Cæremoniale*, alors en préparation, devrait être entièrement observé avant la fin du mois même de sa promulgation⁵². Les actes du chapitre répétaient également, dans une formulation légèrement modifiée, les prescriptions du congrès de 1856, relatives aux processions du Rosaire, et le chapitre de 1858 regardant le chant de la messe et de l'Office divin pour les jours de fêtes majeures⁵³, et fit paraître un décret mettant en garde contre l'introduction de jeunes choristes ou de chanteurs laïcs⁵⁴.

Superiorum jussu moderatis, ut videbitur » (*Processionarium*, 1861, p. 393). Sur les attentes contemporaines concernant la formation au chant grégorien, voir Pierre COMBE, *Histoire de la restauration du chant grégorien d'après des documents inédits – Solesmes et l'édition vaticane*, Éd. de Solesmes, 1969 ; *The Restoration of Gregorian Chant*, tr. Theodore Marier and William Skinner (Washington: Catholic University of America Press, 2003) 57, qui cite une lettre de 1866 dans laquelle dom Jausions, l'un des plus anciens musicologues de Solesmes, mentionne qu'une Méthode qu'il était en train de réaliser avec l'assistance de dom Pothier, « n'inclurait pas ce qu'on aurait pu habituellement attendre d'une méthode basique, à savoir la théorie des échelles, des intervalles et des modes ».

⁵¹ *Acta Capituli Provincialis Provinciæ Franciæ / celebrati in conventu S. Romani de Tolosa, / Die 31 octobris anni 1861*, 9 : « Stricte injungimus [s]uperioribus quorumcumque conventuum, ut præscripta Processionalis Ordinis nostri, a Summo Pontifice approbati, in choro semper observentur pro unitate cantus ».

⁵² *Acta Capituli Provincialis Provinciæ Franciæ* (1861), p. 9 : « Similiter ad unitatem sæpe sæpius desideratam in cæremoniis nostris, quando distribui poterit Cæremoniale eadem approbatione apostolica indutum, volumus ut infra unum mensem post receptionem ejus, omnes regula : in eo promulgatæ observentur ». Le *Cæremoniale*, en fait, ne fut publié qu'en 1869, mais peut-être avait-on pensé qu'il était presque achevé au temps du chapitre.

⁵³ *Acta Capituli Provincialis Provinciæ Franciæ* (1861), p. 7-9. Se référant à sa lettre qui confirmait les actes du Chapitre provincial de 1858, Jandel réaffirme clairement que la liste des messes et des offices liturgiques qui étaient à chanter ne devait pas l'être de manière exclusive ; voir p. 25.

⁵⁴ *Acta Capituli Provincialis Provinciæ Franciæ* (1861), p. 8 : « Item ecclesiæ nostræ cum gravitate quæ Religiosos decet teneantur ; ad officia deputentur tantummodo Fratres, sive clerici, sive laici, nec in istis officiis introducantur habitualiter pueri aut cantores sæculares sine licentia adm. R.P. Provincialis ».

Bernard publia ensuite un *Antiphonarium* en deux volumes qui donnait la musique des antiennes, des hymnes et des répons pour les offices tant de la nuit que du jour⁵⁵. La lettre d'approbation de Jandel pour le premier volume, daté du 4 février 1862, situe cette publication dans le contexte de la renaissance « des cendres » de certaines provinces et du besoin de collationner les chants dans un ordre plus commode et plus complet⁵⁶. Le second volume fut achevé en janvier 1863, constituant ainsi la première et unique impression complète de la musique pour l'office dominicain⁵⁷.

⁵⁵ *Antiphonarium juxta ritum sacri ordinis prædicatorum reverendissimi patris Fr. Al. Vincentii Jandel, ejusdem ordinis magistri generalis jussu editum* (Mechlin, Dessain, 1862-1863).

⁵⁶ Alexandre Vincent JANDEL, *Antiphonarium* (1862), introduction : « Edito, paucis ab hinc mensibus, Processionario, nunc quoque novum in lucem prodere volumus Antiphonarium omnium hucusque votis expetitur, et precibus, earum præcipue Ordinis Provinciarum, quæ propriis velut ex cineribus jam undequaque renascentes, ritu Ordinis nostri Altissimo laudes modulari nequibant : non enim unde sacræ modulationis norma sibi depromenda esset habebant ; cum præsertim Libri Choraes apud nos, vel ex parte tantum typis editi, seriem divini officii haud integram exhibeant, nec de cætero nisi ægre reperiri possint ; vel manu et penicillo exarati, numero superstium hodie conventuum omnino impares existant.

Hanc itaque novissimam Cantus Ordinis nostri editionem, Officium divinum, diurnum scilicet ac nocturnum, nunc primum integra serie referentem, et quidem distinctioribus, et elegantioribus typis impressam, Pietati vestræ offerimus : quam juxta Patrum traditionem, atque fide librorum tum manuscriptorum tum editorum (haud tamen despecta temporum exigentia), cura peritorum virorum exactissime descriptam, perfici curavimus ; et dum plurima, quæ diversis antea sparsa libris erant, novo naturalique ordine digesta, complectitur, modicitate pretii hodiernæ Conventuum nostrorum penurire se satis accommodatam exhibet.

Quapropter præsentem editionem, jussu nostro diligenter examinatam, Auctoritate Officii nostri approbare statuimus, et ita approbatam tanquam novum erga vos sollicitudinis nostræ pignus, Religioni vestræ proponimus, et commendamus ».

⁵⁷ LAURE et CHÉRY, « L'œuvre des Pères de Lyon de 1860 à 1900 », p. 318 ; cf. LAPORTE, « Précis historique et descriptif du rit dominicain ».

[Example 4. Antienne *O Lumen*, *Antiphonarium* (1863), p. 11:477.]

*Ad Magnif.
Ant. t. 6.*

O lumen Ec-cle - siae, Doctor veri-
ta - tis, Ro - sa pati- eu - ti-æ, E -
bur casti - tatis, A - quam sapien- ti-æ Propi-na-
sti gra - tis, Prædi-cator gra- tiæ, Nos jungē be-a- tis.
T. P. Al-le - lu - ia. Magnif. eu ou a e.

En 1863, Bernard publia aussi à Lyon la première édition d'un volume d'hymnes mariaux avec des textes de François Ribons, o.p., et des mélodies composées par Bernard lui-même⁵⁸. Ce volume connut beaucoup d'éditions, avec la seconde édition, augmentée, de 1869, publiée conjointement par Bauchu à Lyon et Poussieltgue, à Paris⁵⁹.

En 1864, Bernard fit paraître un supplément au *Cantus Missarum* qui fut imprimé, plutôt que lithographié⁶⁰. Celui-ci contenait, parmi d'autres matériaux,

⁵⁸ *La Lyre mystique, ou Recueil de nouveaux cantiques sur le saint Rosaire et la garde d'honneur de Marie* (Lyon, Bauchu, 1863, p. 107).

⁵⁹ *La Lyre mystique, ou Recueil de nouveaux cantiques sur le saint Rosaire et la garde d'honneur de Marie* (Paris, Poussieltgue frères, 1869, XVIII-264 p. Cette édition donne l'attribution suivante : « paroles du R.P. Marie-François, des Frères-Prêcheurs, directeur général du Rosaire perpétuel ; musique du T.R.P. Pie, des Frères-Prêcheurs, prieur du couvent de Lyon, Province de l'Immaculée Conception ».

⁶⁰ *Supplementum ad Cantus Missarum, juxta ritum Sacri Ordinis Prædicatorum Reverendissimi Patris Fr. Al. Vincentii Jandel ejusdem Ordinis Magistri Generalis permissu editum* (Mechlin, H. Dessain, 1864).

de la musique nouvellement composée pour la fête de l'Immaculée Conception. Après la déclaration du dogme de l'Immaculée Conception en 1854, de nouveaux textes avaient été approuvés pour la messe et l'office de cette fête, en 1863⁶¹.

Le supplément au *Cantus Missarum* de 1864 contient des arrangements musicaux de ces textes qui sont différents de ceux qu'on trouvait dans d'autres publications de l'époque, et probablement composés par Bernard lui-même, modelés au moins en partie sur d'autres chants du répertoire dominicain⁶². La mise en musique de ces textes de 1864 continua à être imprimée (sous une forme légèrement modifiée) dans les graduels dominicains jusqu'à la plus récente édition qui date de 1950. Cette publication témoigne clairement des efforts de Bernard pour à la fois rendre accessible la musique traditionnelle de l'Ordre et fournir au besoin une musique nouvelle.

[Example 5. Officium (Introit) *Gaudens gaudebo* (pour l'Immaculée Conception), *Supplementum ad Cantus Missarum* (1864), p. 17.]

OFFICIUM.
t. 5. **G**AUDENS gaudebo in Domino, et exultavit a-nima me-

a in De-o me - o : quia in-du-it me vestimen- -
tis sa - lu - tis, et indumento justi-ti-æ circumdedit me,
quasi Sponsam ornatam moni - li-bus su - is. ʎ. Exaltabo
te, Domine, quoniam suscepisti me : nec delectasti inimicos meos su-
per me. Glori-a. euouae.

⁶¹ Cf. Pape Pie IX, Bref « Quod iam pridem », 25 septembre 1863 (SCR 3119) in *Decreta authentica Congregationis Sacrorum Rituum : ex actis eiusdem collecta eiusque auctoritate*

Une nouvelle approche du chant dominicain

En 1864, à l'âge de 38 ans, Pie Bernard avait produit un ensemble complet de livres de chant pour le rite dominicain, un exploit qui n'avait jamais été accompli auparavant, ni jamais égalé depuis. Il est remarquable qu'en plus de son immense production musicale et liturgique, Bernard, pendant cette période, fut aussi très impliqué dans l'administration interne et la formation de l'Ordre⁶³. Dans les années 1870, cependant, Bernard révisa complètement son approche du chant grégorien et entreprit de réaliser un nouvel ensemble de livres de chants dominicains.

Le 29 juillet 1871, Jandel écrivit une lettre au Procureur Général de l'Ordre, le Père Bianchi, où il parle d'autoriser Bernard à travailler à une nouvelle édition du *Cantus Missarum* et évoque la possibilité de réimprimer le *Processionarium*⁶⁴. Chose intéressante, Jandel reconnaît dans sa lettre : « je ne suis pas fort en rubriques et je n'entends rien au chant ». Le *Processionarium* fut réimprimé plusieurs années plus tard, en 1873, mais les chants de la messe ne furent pas réédités avant 1890, période à laquelle Bernard avait complètement révisé sa manière d'envisager l'édition, la composition et l'interprétation rythmique.

promulgata sub auspiciis ss. Domini Nostri Leonis Papæ XIII (Rome, ex Typographia Polyglotta, 1898, II, 440).

⁶² Par exemple, l'office *Gaudens gaudebo* est repris de l'office *Lætare Jerusalem* du 4^{ème} dimanche de Carême, et la communion *Gloriosa*, de la communion *Qui meditabitur* du mercredi des Cendres.

⁶³ Pendant cette période, de 1858 jusqu'à l'exil des Dominicains hors de France en 1880, Bernard remplit des mandats successifs en tant que Prieur à Lyon, Corbara, Poitiers, Lyon (une seconde fois), et deux fois à Carpentras. Cf. « Le T.R.P. Pie Bernard des Frères Prêcheurs », p. 133. Le *Catalogus* de 1876 indique que Bernard eut également des projets littéraires non musicaux : il fut activement impliqué dans la publication des dominicains français *La Couronne de Marie*, et publia une biographie du Fr. Marie-Raphael H. Meysson : Pie Bernard, o.p., *Vie intérieure du Fr. Marie-Raphael H. Meysson, o.p. d'après ses notes et ses lettres*, Paris, Poussielgue, 1874.

⁶⁴ Alexandre-Vincent Jandel, lettre au Père Bianchi, 29 juillet 1871, écrite de Vienne. Archivum Generale Ordinis Prædicatorum (Rome), V.61b 9.39 : « J'autorise le P. Pie Bernard à traiter pour la nouvelle édition de son *Cantus missarum* et je le lui écris, en le renvoyant à vous et au P. Carones pour toutes les autres questions qu'il m'adresse, y compris celle du Credo in missa patronnii S. Josephi, car je ne suis pas fort en rubriques et je n'entends rien au chant. Je trouverais fort juste d'autoriser Mme Dessain à faire une édition de notre Processionnal, mais cela ne pourrait être que quand la nôtre sera sur le point d'être épuisée. (Je vous renvoie la lettre du P. Bernard afin que vous puissiez y répondre) ». Je suis reconnaissant envers Jean-Pierre Noisieux pour son aide dans cette transcription.

Le Chapitre général de Gant (1871)

Au Chapitre général de Gant, qui eut lieu les 7-14 septembre 1871, plusieurs décrets importants furent promulgués concernant l'exécution de la messe et de l'office⁶⁵. Dans la section relative aux ordonnances pour la révision des Constitutions, le Chapitre reconnaissait la grande difficulté d'observer « les dispositions de beaucoup de Chapitres généraux, par lesquels non seulement une partie de l'office, mais l'office tout entier, aussi bien du jour que de la nuit, devaient être chantés *in nota Ordinis* » en précisant : « nous n'exigeons pas leur pleine exécution⁶⁶ ».

Le chapitre exhortait néanmoins les prieurs et les provinciaux à favoriser la célébration solennelle de la liturgie en s'adaptant aux circonstances variables du nombre des frères, de leurs occupations et de leurs possibilités, laissant entendre que Dieu bénirait plus abondamment les prédications et le ministère de ceux des frères qui seraient fervents au chœur⁶⁷. Le chapitre traça alors les grandes lignes des directives pratiques : dans les couvents les plus importants (*præcipuis conventibus*), la messe et les Complies devraient être chantées chaque jour, et les Vêpres, les dimanches et fêtes ; dans les autres communautés, même les petites, la messe, les Vêpres et les Complies devaient être chantées les

⁶⁵ Cf. William HINNEBUSCH, *A Short History of the Order of Preachers* (Staten Island, N.Y.: Alba House, 1975) 157: «Three chapters met under [Jandel's] presidency-in 1862, 1868, and 1871. The first set in motion machinery for the revision of the Constitutions, the second approved a preliminary text and framed five rules for the new edition; the third, empowered with a papal dispensation, modified the Constitutions to bring certain points into greater accord with modern conditions. Jandel published the definitive edition in 1872.»

⁶⁶ *Acta Capituli Generalis Diffinitorum Ordinis Prædicatorum Gandavi in venerabili conventu SS. Annuntiationis B.M V. a die VII ad XIV Septembris MDCCCLXXI celebrati sub R^{mo} Patre Fr. A.V. Jandel S. Theologiæ Professore ejusdemque Ordinis Magistro Generali* (Rome, ex Typographia Editrice-Romana, 1871, p. 39 : « Quantum ad cantum divini Officii, cum valde difficile videatur ad litteram observare ordinationes plurium Capitulorum Generalium, quibus, non jam pars Officii, sed totum Officium, tam diurnum quam nocturnum, in nota Ordinis cantari jubebatur, plenam illarum executionem non urgemus ».

⁶⁷ *Acta Capituli Generalis* (1871), p. 39-40 : « Piores tamen et Provinciales admonemus, oneratis in Domino illorum conscientis, ut, pensatis Religiosorum suorum numero, occupationibus et viribus, solemnitates Officii divini, cantum, processiones et cæremonias præscriptas, quantum congruenter fieri poterit, in suis Conventibus retineant et foveant ; persuasum habentes, quod Deus omnipotens abundantius benedicet prædicationibus et ministerio illorum, quos viderit in Chori servitiis libentius et ferventius occupatos ».

dimanches et fêtes, ou à tout le moins la messe et les Vêpres ou la messe et les Complies⁶⁸.

Mais bien que moins détaillées dans leurs prescriptions, les conditions minimales requises décrites ici sont semblables à celles données aux Chapitres Provinciaux de la Province de France de 1858 et de 1861. D'après William Hinnebusch, ce décret eut un résultat pratique dans l'Ordre : « Beaucoup de prieurés commencèrent alors à chanter la messe, les Vêpres et les Complies, chaque jour ; à Sainte-Sabine, Viterbe, Rieti, au noviciat de Woodchester, en Angleterre et dans la province de Lyon, la pleine observance fut maintenue. Cela s'appliqua à un moindre degré dans la Province de France et les nouveaux prieurés allemands⁶⁹.

Dans la section des dispositions prises pour l'Office Divin, le Chapitre critiqua celles qui abandonnaient le chant de l'Ordre pour des « musicæ complicatæ », en suggérant que la tradition propre du chant de l'Ordre répondait mieux au besoin d'un chant bref et succinct et était plus efficace pour stimuler la dévotion des frères et des fidèles⁷⁰. Dans la section sur les dispositions

⁶⁸ *Acta Capituli Generalis* (1871), p. 40 : « In præcipuis Conventibus, in quibus Missa et Completorium quotidie, et insuper Vesperæ diebus Dominicis et festivis cantari consueverunt, usus adeo laudabilis fideliter observetur : ubi vero non viget, pro viribus introducatur. In cæteris vero Conventibus, etiam parvis, quantum fieri poterit, diebus saltem Dominicis et festivis, Missa cum Vesperis et Completorio, aut ad minus cum solis Vesperis vel cum solo Completorio, decantetur ».

⁶⁹ William HINNEBUSCH, *A Short History of the Order of Preachers*, p. 159.

⁷⁰ *Acta Capituli Generalis* (1871), p. 45-46 : « Cum in aliquibus Conventibus nimis derelinquatur cantus noster, qui tamen, dum ad normam nostrarum Constitutionum concinnatur, breviter, succincte, sine caudis et voce mediocri, non ita laboriosus est, et plurimi valet ad nutriendam nostram et populi fidelis devotionem ; et cum hujus cantus loco, aliquando substituantur musicæ complicatæ, quæ sæpe sæculum et nonnunquam theatrum redolere videntur ; ideo, ad tollendum abusum, in memoriam revocamus, et de novo inculcamus duas sequentes ordinationes.

1a. 'In organis non permittantur ullo pacto vanitates sæculares sonari... quia, sicut secundum sacros canones, cantus sæcularis est inhibitus in Ecclesiis, ita et sæcularis sonus, licet uterque ad sacram materiam possit applicari (Neapoli 1515, ord. 2)'.

2a. 'Ne, dum nimium sæcularium devotioni indulgemus, inordinatus a nobis cultus Deo Opt. Max. reddatur, cum præsertim paupertatis et instituti nostri memores esse debeamus, utpote divina Officia ex præscripto nostrarum Constitutionum cantu choralis breviter et succincte, pro qualitate tamen et varietate solemnitate, taliter persolvantur, ne Fratres devotionem amittant, aut eorum studium impediatur, districte præcipimus, conscientias Prælatorum aggravantes, ut musicæ in Ecclesiis nostris moderatissimæ fiant, neque liceat eisdem musicis seriem nostri Officii, contra præscriptum Ordinis nostri, truncare vel immutare » (Bononiæ 1615, ord. 5).

regardant le Bon Gouvernement, le chapitre rappelait la difficulté de maintenir la vie commune, y compris la célébration de l'Office Divin, dans les couvents comptant trop peu de frères⁷¹.

Mais ce qui fut déterminant pour le développement futur des livres liturgiques de l'Ordre, c'est que le Chapitre donna pouvoir au Maître de l'Ordre de choisir un groupe d'experts pour publier une nouvelle édition de livres liturgiques qui seraient corrigés afin de les rendre plus utiles et plus complets⁷². Le texte de cette commission accordait un large mandat pour le nouvel arrangement des livres liturgiques, ce qui peut en partie expliquer que Bernard ait été tout disposé à réévaluer l'approche de l'impression et de l'interprétation des chants qu'on trouvait dans ses premières éditions du *Graduale* et du *Processionarium*.

Premières collaborations avec Desclée

Après la mort de Jandel, le 11 décembre 1872, le fr. Joseph-Marie Sanvito devint Vicaire Général de l'Ordre jusqu'en octobre 1879⁷³. Au cours du mandat de Sanvito, fut imprimée, en 1873⁷⁴, une version légèrement modifiée du *Processionarium* de 1861. De plus, la préparation des nouvelles éditions de livres liturgiques demandées par le Chapitre de 1871 commença à prendre forme : en 1878, une nouvelle édition en un seul volume du bréviaire dominicain fut publiée par la Société Saint-Jean l'Évangéliste, fondée par les frères Desclée à Tournai⁷⁵.

⁷¹ *Acta Capituli Generalis* (1871), p. 47.

⁷² *Acta Capituli Generalis* (1871), p. 73-74 : « Committimus Reverendissimo Magistro Ordinis, ut, per viros peritiores a se delectos, curet fieri generalem revisionem et novam editionem librorum nostrorum liturgicorum ; taliter quod, nihil omisso quod sit necessarium, et nihil admissio quod sit inutile, omnia plene cohæreant, in bono ordine disponantur, et correcte, cum typis nitidis, sub forma decenti et commoda, ad utilitatem totius Ordinis feliciter imprimantur ».

⁷³ MORTIER, *Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, vol. VII, p. 494.

⁷⁴ *Processionarium Sacri Ordinis Prædicatorum / auctoritate apostolica approbatum et Josephi-Mariæ Sanvito, ejusdem Ordinis Vicarii Generalis jussu editum* (Mechlin, H. Dessain, 1873). La lettre d'introduction de Sanvito est datée du 10 janvier 1873.

⁷⁵ *Breviarium juxta ritum sacri ordinis fratrum Prædicatorum auctoritate apostolica approbatum et Reverendissimi Patris Fr. Josephi Mariæ Sanvito totius Ord. Magistri Vic. Generalis jussu editum* (Tournai, Desclée, Lefebvre, 1878). La lettre d'introduction, qui incorpore le texte édicté par la Commission du Chapitre de 1871 concernant l'édition de nouveaux livres liturgiques, est datée du 7 mars 1878.

Peu avant la publication du bréviaire dominicain, Desclée avait publié en 1876-1877 une édition du *Breviarium Romanum*, et dans la décennie suivante, le *Breviarium Monasticum* en 1884, ainsi que le *Breviarium Ordinis fratrum beatissimæ Virginis Mariæ de Monte Carmelo*, en 1886. Les publications Desclée se signalaient par une application soignée accordée à l'excellence typographique, et la collaboration établie entre l'éditeur et l'Ordre durant la publication du bréviaire de 1878 joua un rôle important dans les livres de chant créés par Bernard dans les années 1890.

Correspondance avec dom Pothier

Le 16 décembre 1878, Bernard écrit à dom Pothier à Solesmes, posant diverses questions concernant le rythme du chant grégorien⁷⁶. Dans cette lettre, Bernard propose d'envoyer un exemplaire du Missel dominicain, alors apparemment déjà sous presse à Tournai, qu'il décrit comme possédant « le chant avec des caractères anciens ». Ce Missel, qui parut finalement en 1881, utilisait invariablement des barres de mesure qui recouvraient la portée du haut en bas pour les préfaces et d'autres textes avec notation musicale, plutôt que les barres de mesure de hauteurs variables que Bernard avait imaginées lors de l'édition du Graduel de 1890⁷⁷.

Bernard fait alors part de son désir de faire une édition du Graduel qui suivrait le « manuscrit original » d'Humbert de Romans. Laporte affirme que Bernard était « chargé... par le vénérable Père Larroca, de donner une édition du Graduel conforme à l'archétype de 1256⁷⁸ », mais cette lettre prouve que bien que Joseph-Marie Larroca confia cette tâche à Bernard, ce dernier aspirait à publier une édition plus critique du Graduel, avant même l'élection de Larroca comme Maître Général, le 3 octobre 1879⁷⁹.

⁷⁶ Pie Bernard, lettre du 16 décembre 1878 à Joseph Pothier. Saint-Wandrille-Rançon, Bibliothèque de Saint-Wandrille. Archive #1W231, lettre 2.

⁷⁷ *Missale juxta ritum Sacri Ordinis Prædicatorum auctoritate Apostolica approbatum et Reverendissimi Patris Fr. Josephi Mariæ Larroca ejusdem Ordinis Magistri Generalis jussu editum* (Tournai, Desclée, Lefebvre, 1881). La lettre d'introduction est datée du 17 avril 1881, et l'imprimatur, du 26 août de la même année.

⁷⁸ LAPORTE, « Précis historique et descriptif du rit dominicain », p. 281.

⁷⁹ Larroca fut élu selon la méthode peu accoutumée du bulletin de vote postal, plutôt que par un Chapitre général. Cf. *Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*,

Pendant les années qui suivirent, Bernard écrivit à dom Pothier un certain nombre de lettres concernant la pratique musicale, lettres qui sont encore conservées à l'Abbaye de Saint-Wandrille où dom Pothier devint abbé en 1898⁸⁰. Ces lettres mériteraient davantage d'attention qu'il n'est possible ici, mais elles indiquent clairement qu'au cours de cette période, Bernard décida d'adopter l'approche « égaliste » de dom Pothier pour l'interprétation du chant. Dès le 4 mai 1879, se révèle le désir d'adopter la méthode de Solesmes pour l'exécution du chant, bien qu'une lettre du 21 novembre 1879 reconnaisse les difficultés inhérentes à la réalisation d'un tel changement.

Une lettre du 18 janvier 1880 montre que Bernard avait reçu un exemplaire de prépublication des *Mémoires grégoriennes* de dom Pothier (dont l'imprimatur est daté du 10 mars 1880), et dans une lettre du 9 octobre 1880, Bernard posa de nouvelles questions relatives aux *Mémoires grégoriennes*. Dans les lettres du 25 janvier et du 16 avril 1881, Bernard s'accordait quant au *Regulæ cantus* dominicain, et le 28 décembre 1881 il indiqua qu'il avait reçu des extraits du *Liber Gradualis* de dom Pothier, qui serait finalement publié en 1883. Le 10 novembre 1882, Bernard, dans une nouvelle lettre, loua le système créé par dom Pothier. Le 13 avril 1884, Bernard félicita dom Pothier pour l'éloge qu'il avait reçu de Léon XIII dans le Bref *Redditum fuit* du 3 mars 1884⁸¹. Le 27 décembre 1884, Bernard écrivit sur la notation et la typographie et, le 28 mars 1885, sur le *Liber Gradualis*. Le 3 mars 1886, Bernard écrivit de nouveau à propos de l'exécution du chant et de la nouvelle édition du Graduel

vol. VII, p. 494, n° 1. Il est probable que Bernard avait déjà cette idée en tête au début des années 1870, lorsque Jandel lui demanda de travailler à une nouvelle édition du *Cantus Missarum*, mais la réédition du *Processionarium* en 1873 suggère que le désir de réviser l'approche rythmique peut n'être venue que plus tard. Strictement parlant, la question du rythme est séparée de l'utilisation du prétendu codex d'Humbert (Rome, Sainte-Sabine XIV L1) comme la seule source pour une édition, elles ne sont pas intrinsèquement liées, bien que Laporte ait suggéré que la découverte d'abondantes barres de mesure dans le codex d'Humbert joua un certain rôle dans la révision par Bernard de son ancien système rythmique ; cf. LAPORTE, « Précis historique et descriptif du rit dominicain », p. 281.

⁸⁰ Pierre COMBE, *Histoire de la restauration du chant grégorien d'après des documents inédits – Solesmes et l'édition vaticane*, Éd. de Solesmes, 1969 ; *The Restoration of Gregorian Chant*, 34.

⁸¹ Cf. COMBE, *Histoire de la restauration du chant grégorien d'après des documents inédits – Solesmes et l'édition vaticane*, Éd. de Solesmes, 1969 ; *The Restoration of Gregorian Chant*, 90, 419-420.

Dominicain en préparation, basée sur le « Correctorium du B^x Humbert » de 1254, traitant en particulier de l'abondance des barres de mesure dans le manuscrit du XIII^e siècle, et le 16 mars 1886, il signala qu'il irait bientôt à Tournai pour s'occuper de certains détails concernant la nouvelle édition du Graduel. Le 27 avril 1888, Bernard parla de nouveau de la question des barres de mesure dans la nouvelle édition du *Graduale*, et le 17 septembre, il proposa de nouvelles réflexions sur des problèmes pratiques d'exécution du chant et sur l'impression des barres de mesure. Le 18 juin 1890, Bernard envoya un exemplaire du nouveau *Graduale*, reconnaissant l'influence énorme sur ce volume des principes et des publications de dom Pothier. Ces lettres donnent ainsi un aperçu significatif sur le progrès et les motivations du travail de Bernard⁸².

Le *Graduale* de 1890 et le *Processionarium* de 1894

En 1890, Bernard publia la nouvelle édition du *Graduale* avec des mélodies empruntées au manuscrit d'Humbert⁸³. L'introduction à ce livre inclut un traité sur le rythme qui abroge le rythme mensuraliste des éditions précédentes de Bernard et déclare que le système de Jérôme de Moravie qui assigne une valeur de temps aux notes basées sur leur forme, s'applique au déchant plutôt qu'au plain-chant⁸⁴.

⁸² Bernard écrit une autre lettre à dom Pothier le 4 September 1895, discutant de la publication d'une série de conférences sur la musique par l'un de ses confrères.

⁸³ *Graduale juxta ritum sacri Ordinis Prædicatorum auctoritate apostolica approbatum et Reverendissimi Patris Fr. Josephi-Mariæ Larroca ejusdem Ordinis Magistri Generalis jussu editum* (Tournai, Desclée, Lefebvre, 1890). La lettre d'approbation est datée du 20 avril 1890, et l'imprimatur, du 16 mai de la même année.

L'étude par Bernard du manuscrit d'Humbert avait sans doute été facilitée par Vincent Ligiez, le même frère qui avait procuré les passages de Jérôme de Moravie, qui fut archiviste et postulateur général de l'Ordre de 1880 jusqu'à sa mort, en 1898. Cf. notice nécrologique de Ligiez donnée in *Acta Capituli Generalis Diffinitorum Sacri Ordinis Prædicatorum Gandavi in conventu B. Virginis Mariæ Annuntiatæ celebrati in Festa Pentecostes a die 26 Maii ad diem 1 Junii anno Domini MCMI sub Reverendissimo patre Fr. Andrea Frühwirth S. Theologiæ Professore Magistro Generali ejusdem Ordinis* (Rome, Typis Vaticanis, 1901), p. 165-168.

⁸⁴ *Graduale juxta ritum sacri Ordinis Prædicatorum* (1890) iii-iv : « Tres adhibentur notarum simplicium figuræ, videlicet : Caudata [virga], quadrata [punctum], et obliqua [punctum inclinatum]. Caudata vel quadrata indifferenter ponitur super omnes syllabas verborum quæ unicam habent notam. Non desunt tamen manuscripta posterioris ætatis in quibus caudata designat accentum, ut habetur in Processionario et Antiphonario actualiter in usu. Neumarum sonum acutiorem

[Exemple 6. Figures des notes, *Graduale* (1890) iv.]

I. DE FIGURIS NOTARUM SIMPLICIUM ET EARUMDEM TENORE.

Tres adhibentur notarum simplicium figuræ, videlicet : Caudata ¶, quadrata ■, et obliqua ♦. Caudata vel quadrata indifferenter ponitur super omnes syllabas verborum quæ unicam habent notam. Non desunt tamen manuscripta posterioris ætatis in quibus caudata designat accentum, ut habetur in Processionario et Antiphonario actualiter in usu. Neumarum sonum acutiorem sæpius caudata, graviore vero sonos sæpe quadrata, eosdem plures obliquæ in descensu semper indicant.

À part le témoignage des lettres citées ci-dessus, l'influence de dom Pothier sur la théorie rythmique exprimée dans l'introduction, peut être clairement perçue du fait que certains passages et citations des sources musicales de l'introduction étaient mot pour mot empruntés à la préface de dom Pothier au *Liber Gradualis* de 1883. Le nouveau *Graduale* avait aussi profité des progrès dans la technique de la composition typographique grégorienne, développée par Desclée conjointement avec Solesmes pour l'impression des *Mémoires Grégoriennes* de dom Pothier en 1880, et de son *Liber gradualis* en 1883. La nouvelle typographie ressemblait aux groupements de notes et à l'apparence générale de la notation du 13^{ème} siècle du manuscrit d'Humbert beaucoup plus étroitement que n'importe quelles autres éditions de chant dominicain imprimées précédemment⁸⁵. Il est aussi important de noter que le *Graduale* fut imprimé dans un

sæpius caudata, graviore vero sonos sæpe quadrata, eosdem plures obliquæ in descensu semper indicant. Tenor prædictarum notarum, licet non mensuratus, ex se æqualis et brevis est, aliquibus exceptis, prout expresse docet de cantu plano Fr. Hieronymus ex Moravia, licet idem auctor certas differentias temporis notis simplicibus tribuat ad musicam mensuratam seu discantum pertinentes. Nulla igitur figura notæ simplicis ex se longioris aut brevioris tenoris habet rationem, sed ex aliis causis tenor illius diversimode variatur, ut dicitur infra ».

Cf. LAPORTE, « Précis historique et descriptif du rit dominicain », p. 222 : « La morale de ce récit est que les *Regulæ cantus* du *Graduel* de 1890 annulent celles du *Cantus Missarum* de 1854 ainsi que des *Processionnaires* de 1861 et de 1873 ».

⁸⁵ Comme l'indique Laporte, l'impression de Desclée respectait les règles pour les copistes, incluses au début de la version de Londres du manuscrit d'Humbert : voir LAPORTE, « Précis historique et descriptif du rit dominicain », p. 224 ; cf. Michel HUGLO, « Règlement du XIII^e siècle pour la transcription des livres notés » in *Festschrift Bruno Stäblein zum 70. Geburtstag* (Kassel, Bärenreiter-Verlag, 1967), p. 121-133.

format qui pouvait être facilement tenu par le chanteur, plutôt qu’être placé sur un pupitre, comme l’était l’édition de 1854.

L’aspect le plus controversé des nouvelles éditions basées sur le manuscrit d’Humbert était l’étendue à laquelle les nombreuses barres de mesure verticales trouvées dans les manuscrits seraient incluses dans les éditions imprimées⁸⁶. D’après la présentation de Vincent Laporte, Bernard trouvait qu’on pouvait se passer de l’abondance des barres de mesure qui se trouvaient dans le manuscrit du 15^{ème} siècle utilisé pour le *Cantus Missarum*, en les considérant comme un tardif empiètement sur le chant, et inclut seulement des barres pour indiquer les pauses de respiration, mais quand il commença à éditer le *Graduale* de 1890, Bernard fut embarrassé en découvrant une prolifération identique de barres⁸⁷. Selon Laporte, Bernard consulta dom Pothier, qui répondit que, à son avis, les barres n’avaient pas de signification rythmique bien définie et qu’il pouvait en omettre un certain nombre⁸⁸. Ainsi, dans le *Graduale* de 1890, « les barres estimées de moindre importance ont été remplacées par des espaces vides⁸⁹ ».

Aux grandes barres et aux demi-barres utilisées par dom Pothier dans le *Liber Gradualis* de 1883, Bernard ajouta le quart de barre qui apparaissait à des hauteurs différentes sur la partition basée sur le contexte des notes voisines. Solesmes commença à utiliser le quart de barre dans les publications à partir de la fin des années 1890 ; il est donc plausible que le quart de barre dominicain ait pu avoir une certaine influence sur le développement de la pratique de Solesmes⁹⁰. Il est intéressant de noter que le brouillon d’un manuscrit de cette

⁸⁶ Une étude complète de la question déborderait les objectifs de cet article, mais ce débat met en lumière l’implication des moines de Solesmes dans la réforme du chant dominicain. Laporte consacre quinze pages de son histoire brève du rite dominicain (LAPORTE, « Précis historique et descriptif du rit dominicain », p. 276-291) à argumenter contre la critique apparemment courante qu’il y a trop de barres de mesure dans les livres de chant dominicains. Les arguments de Laporte ont été critiqués par Dominique DELALANDE, *Le graduel des prêcheurs : recherches sur les sources et la valeur de son texte musical* (Paris, Editions du Cerf, 1949), p. 265-268. Autant De lalande que Laporte font de fréquentes références à l’œuvre de Solesmes.

⁸⁷ LAPORTE, « Précis historique et descriptif du rit dominicain », p. 281.

⁸⁸ Laporte était bien conscient que Bernard avait consulté dom Pothier, mais il n’est pas sûr qu’il ait eu accès à la correspondance active et passive en préparant son article dans les années 1920.

⁸⁹ LAPORTE, « Précis historique et descriptif du rit dominicain », p. 281.

⁹⁰ Cf. Combe, *Histoire de la restauration du chant grégorien d’après des documents inédits – Solesmes et l’édition vaticane*, Éd. de Solesmes, 1969 ; *The Restoration of Gregorian Chant*, 207.

édition conservé dans les Archives de la Province de France révèle une certaine ambivalence quant à la hauteur de certaines barres : par exemple, dans l'introït *Ad te levavi* du premier dimanche de l'Avent, une grande barre était initialement écrite après le mot « confido », mais fut apparemment rayée par Bernard dans le manuscrit lui-même, et apparaît comme demi-barre dans l'édition imprimée⁹¹.

[Exemple 7. Rome, Sainte-Sabine XIV L1, fol. 323v. Source manuscrite pour les mélodies du *Graduale* de 1890]



⁹¹ Cf. L'aveu de Laporte concernant l'ambiguïté de la hauteur des barres elles-mêmes (LAPORTE, « Précis historique et descriptif du rit dominicain », p. 280) : « Il faut reconnaître pourtant que, dans notre archétype, les barres de pauses ont été tracées sans distinction de longueur proportionnelle. C'est une difficulté pour nous ; ce n'en était pas une pour nos anciens, qui chantaient chaque jour tout l'Office. Ils sentaient, par habitude et comme d'instinct, à quelles proportions correspondait dans le phrasé mélodique la position de chaque signe de division ou pause ».

[Exemple 8. Brouillon manuscrit de Pie Bernard du *Graduale* de 1890, conservé aux Archives de la Province de France]

Graduale
juxta ritum
Ord. Fratrum Præd.

Dominica I Adventus.

Offic.
VIII. **A**

Ad te levavi animam meam: Deus
meus, in te confido, non erubescam: neque irideant
me inimici mei: etenim universi, qui te expectant,
non confundentur. V. Vi. as tuas, Domine, de.
monstra mihi: et semitas tu. as é. doce me. Gloria.
euo uae. *Repet.* Ad te levavi, lorsque ad V. exclusive.

Re. *II.* *U.* ni veri, qui te expectant, non con-

[Exemple 9. Introit *Ad te Levavi*, du *Graduale* de 1890, 1-2. Dans cet exemple se trouvent des signes rythmiques ajoutés qui n'apparaissent pas dans l'édition originale]

Dominica prima Adventus.
Offic. VIII.

D te le-vá-vi á - nimam me-am :

De-us me-us in te con-fí-do,

non e - ru - bé - scam : ne - que ir-rí - de - ant me

i - ni - mí - ci me - i : ét - e - nim u - ni - vér - si, qui te

exspé - ctant, non con - fun - dén - tur. V. Vi - as tu - as Dó -

mi - ne de - món - stra mi - hi : et sé - mitas tu - as é - do -

ce me. Gló - ri - a. e u o u a e. *Repet.* Ad te le - vá - vi,
usque ad V. exclusive.

En 1894, Bernard publia un *Processionarium*⁹², également basé sur le manuscrit d'Humbert, qui incorporait les instructions sur le rythme de 1890 dans

⁹² *Processionarium sacri Ordinis Prædicatorum : auctoritate apostolica approbatum et Andreæ Frühwirth ... jussu editum* (Rome, Desclée, Lefebvre, 1894).

une version révisée du *Regulæ cantus* édité dans les processionnaires de 1861 et de 1873. Le Chapitre Général de 1895 décréta que tous les frères devraient acheter les livres liturgiques récemment imprimés⁹³. Reconnaisant le changement radical de la pratique musicale introduite par les éditions de 1890 et de 1894, le Chapitre exhorta explicitement les novices, les étudiants et « tous les autres frères » à étudier avec zèle « ces choses relatives au chant⁹⁴ ».

[Exemple 10. Antienne *O Lumen*, *Processionarium* (1894), p. 138.]

138 IN FESTO S. DOMINICI PATRIS NOSTRI.

Ad introitum Ecclesiæ.

Ant.
vi.

O lumen Ec-clé- si-æ, Doctor ve-ri-
 tá- tis, Ro- sa pa-ti-én-ti-æ, E- bur
 ca-sti- tá-tis, A- - quam sapi-én-ti-æ Propinásti
 grá- tis; Prædicátor grá- ti-æ Nos junge be-á- tis.
 T. P. Al-le- - lú- ia.

⁹³ « Ordinamus ut, iuxta antiquam Ordinis nostri consuetudinem, Libri nostri Liturgici omnes edantur sumptibus et cura Hospitii Generalitii, et non detur talium librorum editio Typographis, suis sumptibus facienda, a quibus nostri Religiosi illos libros emere cogantur ». *Acta Capituli Generalis Diffinitorum Sacri Ordinis Prædicatorum Abulæ in conventu S. Thomæ Aquinatis celebrati in Festo Pentecostes die prima Iunii et sequentibus anno Domini MDCCCLXXXV sub Reverendissimo Patre Fr. Andrea Friiwirth S. Theologiæ Professore Magistro Generali eiusdem Ordinis* (Rome, Typis Vaticanis, 1895, p. 94).

⁹⁴ « Novitios non solum simplices, sed professos, studentes, ac omnes Fratres nostros admonemus et in Domino hortamur, ut ea quæ ad cantum pertinent addiscere studeant, et ut maior

La mort de Pie Bernard

Le 4 août 1897, fête de saint Dominique, le Père Pie Bernard fut frappé de paralysie. Il passa les deux dernières années de sa vie dans une prière paisible à son prieuré à Lyon. Ayant servi l'Ordre dominicain pendant quarante-neuf ans, Bernard mourut à Lyon le 17 mars 1899. Une notice nécrologique parut en mai 1899 dans la *Couronne de Marie*, publication dominicaine où Bernard avait pris une part active pendant toute sa vie, et le Chapitre Général dominicain de 1901 publia un bulletin nécrologique dithyrambique en l'honneur de son travail de restauration du chant et des livres liturgiques de l'Ordre⁹⁵.

Conclusion

Depuis sa mort, le système de notation rythmique de Bernard avec des barres verticales de diverses tailles a été un sujet quelque peu controversé : différentes méthodes ont été adoptées concernant la présentation typographique du chant dominicain, et en 1965 l'Ordre adopta une nouvelle variante par rapport aux signes rythmiques de Solesmes, bien que ce système n'ait pas été utilisé exclusivement dans les publications postérieures⁹⁶. Au milieu de ces débats, on aurait dû tenir compte de la nouveauté du système rythmique de Bernard ; elle a ses mérites, mais n'aurait pas dû être adoptée comme représentant la pratique immémoriale de l'Ordre. Néanmoins, l'œuvre de Bernard continue à influencer l'Ordre, puisque chaque *Graduale* publié depuis l'édition de 1890 s'est essentiellement appuyé sur ce travail, y compris l'édition la plus récente publiée en 1950, qui sert de base pour l'utilisation du chant dominicain dans la forme Ordinaire du Rite romain⁹⁷.

uniformitas habeatur in Divinis Officiis, utantur, in quantum fieri poterit, Libris liturgicis de licentia Magistri Ordinis iam impressis et in futurum imprimendis, iuxta Codicem authenticum et prototypum iussu B. Humberti redactum » (*Acta Capituli Generalis*, 1895, p. 129).

⁹⁵ « Le T.R.P. Pie Bernard des Frères Prêcheurs », *La Couronne de Marie*, mai 1899, p. 131-135 ; cf. *Acta Capituli Generalis*, 1901, p. 209-210.

⁹⁶ Cf. *Tonorum Communium iuxta ritum Ordinis Prædicatorum Regulæ iussu capituli generalis anno 1961 Bononiæ celebrati confectæ et a Rev^{mo} Patre Magistro Generali Fr. Aniceto Fernandez approbatæ* (Rome, Sainte-Sabine, 1965). Le *Missale et Lectionarium* de 1985 reproduit quelques chants suivant le système de 1965, mais d'autres aussi, de manière plus fidèle à la démarche de Bernard ; cf. *Missale et Lectionarium*, 1985, p. 423.

⁹⁷ Cf. *Missale et Lectionarium*, 1985, p. 419-467.

Cet essai a tenté de décrire les efforts de Pie Bernard dans le domaine de l'édition et de la publication du répertoire de chant grégorien propre à l'Ordre des Prêcheurs. Comme nous l'avons vu, ses efforts furent laborieux et persévérants, même s'ils furent parfois limités par l'érudition et les sensibilités esthétiques de son temps. Il reste beaucoup de pistes pour des recherches plus approfondies sur l'influence mutuelle de la réforme du chant dominicain et du chant bénédictin, sur la place du *Cantus Missarum* dominicain dans les débats sur le mensuralisme et l'équalisme des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, et les continuités et discontinuités des conceptions dominicaines de la musique à travers l'histoire⁹⁸.

⁹⁸ Je suis reconnaissant envers Jean-Pierre Noiseux, Thomas Zanetti, o.s.b., Russell Franks, Michel Huglo (†), Barbara Haagh-Huglo, et Christian Meyer, pour leur documentation, leurs impressions et clarifications. Je suis redevable également envers mes confrères Jean-Michel Potin, Joseph de Almeida Monteiro, Lazaro Sastre Varas, Wilmer Rojas Crespo, Philip Fraser, Timothy Bellamah, Thomas More Garrett, Bernard Mulcahy, Raymond Vandergrift, John Martin Ruiz, Ezra Sullivan, Romanus Cessario, et Augustine Thompson, pour leur contribution à rassembler les sources en vue de ce projet, ou pour leurs commentaires et leurs critiques.

